Appel d'Offres

Cahier des charges

Contrat cadre d'appui
aux collectivités territoriales françaises dans leur action internationale

Date limite de dépôt des candidatures
14/10/2018

Sommaire

Sommaire 2

Pourquoi une action internationale des collectivités territoriales françaises ? 3

Présentation de Cités Unies France et de son projet stratégique 2018 - 2022 4
- Mission de Cités Unies 4
- Projet stratégique de Cités Unies France pour la période 2018 – 2022 4

Périmètre du présent appel d'offres 5

Description du mécanisme d'appui aux collectivités 6

Processus de sélection 6

Expériences attendues des soumissionnaires 7

Modalités contractuelles pour le contrat cadre 7

Organismes éligibles à l'appel d'offre 7

Calendrier de l'Appel d'offre 8

Liste des annexes 8

Pourquoi une action internationale des collectivités territoriales françaises ?

L'action internationale des collectivités territoriales (AICT) s'est toujours inscrite dans les enjeux mondiaux : jumelages dans un contexte de reconstruction post seconde guerre mondiale, liens avec les pays ayant accédé à leur indépendance, solidarité avec les peuples du « Tiers Monde », coopération décentralisée etc. L'AICT, dont la coopération décentralisée, s'est ainsi continuellement adaptée aux défis de son époque, avec un fil rouge : une volonté de solidarité entre les peuples, d'ouverture sur l'extérieur et de rayonnement des collectivités françaises à l'international.

Car il n'y aura pas de développement durable sans collectivités territoriales engagées.

Dans les défis mondiaux du 21ème siècle (transition énergétique, transition démographique, transition urbaine, crises politiques et migratoires, accès aux services de base, décentralisation...), les Etats et les grandes organisations internationales appellent à une action puissante et coordonnée des collectivités territoriales. Ceci est résumé par le terme de « localisation des Objectifs de Développement Durable », qui consiste à promouvoir la pleine intégration des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de l'agenda post-2015.

Sur tous ces sujets, les collectivités territoriales disposent d'une expérience et d'une expertise :

- Elles sont au contact le plus direct de ces défis et des populations (emploi, accueil de migrants, catastrophes climatiques, urbanisation croissante, besoins de mobilité, fracture numérique, ...) ;
- Elles ont accumulé une expertise et une expérience sur la mise en œuvre d'actions contribuant au développement durable dans leur rôle d'opérateurs de services publics ;
- Elles contribuent très directement au développement durable de leur territoire notamment via le soutien au développement économique (emploi, aide à l'implantation des entreprises...).

Les collectivités territoriales françaises ont donc une expérience à faire valoir, mais aussi à apprendre de leurs homologues étrangers qui sont souvent aux avant-postes des grands dérèglements mondiaux, obligées d'innover pour apporter des solutions rapides (souvent peu coûteuses). Cet engagement des collectivités françaises peut prendre des formes diverses : initiatives individuelles, projets portés par des groupements de collectivités, partenariats avec des pôles de compétitivités, des entreprises, des universités, des ONG ; montage et portage de projets dans le cadre des appels à projets des bailleurs de fonds (DAECT, AFD, Caisse des Dépôts, Union européenne, banques de développement régionales...).

L'action territoriale des collectivités françaises est aussi un maillon essentiel du rayonnement de la France et de ses territoires (rayonnement culturel, politique, technique, économique, ...). En ce sens, l'AICT est donc un démultiplicateur de la diplomatie et de l'influence de la France, pour qui les ODD sont une priorité.

Mais l'AICT va au-delà d'une stricte dimension diplomatique classique. Les territoires sont en compétition, nationalement et à l'échelle mondiale (implantations de grands groupes industriels, d'agences européennes, de sièges internationaux, tourisme, organisation d'événements...). Pour une collectivité territoriale, ne pas s'engager dans une forme ou une autre d'action internationale revient à prendre le risque de « disparaitre des radars », a fortiori dans un contexte de montée en puissance des grandes métropoles.

Présentation de Cités Unies France et de son projet stratégique 2018 - 2022

Mission de Cités Unies

Cités Unies France est la tête de réseau, transpartisane et multi-niveaux, de toutes les collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale.

Sa mission est d'accompagner l'ensemble des collectivités territoriales françaises dans la mise en œuvre d'une action internationale (Action Internationale des Collectivité Territoriales - AICT), au service de leur ouverture internationale, de leur rayonnement, de leur attractivité, et de la promotion des échanges humains, culturels et économiques.

S'appuyant sur la force de son réseau d'adhérents, de son équipe de professionnels et de la confiance de ses partenaires français et internationaux, CUF mobilise les expertises, les partenaires et les financements permettant aux collectivités d'amplifier leur action internationale autour des enjeux du développement durable (ODD).

Plus spécifiquement, la mission de Cités Unies France se décline autour de quatre activités :

- Aider les collectivités à valoriser leur actions à tous les niveaux : local, national et international
- Accompagner l'internationalisation des territoires autour des grands défis planétaires (ODD)
- Co-construire des projets innovants avec les adhérents et partenaires
- Permettre au plus grand nombre de collectivités de s'engager dans l'AICT

Projet stratégique de Cités Unies France pour la période 2018 – 2022

Cités Unies France (CUF) renforce son rôle de tête de réseau des collectivités engagées dans l'action internationale notamment en exerçant de manière plus puissante son action de plaidoyer auprès des autorités françaises, des bailleurs de fonds français et internationaux et des grandes organisations internationales onusiennes, au sein et avec CGLU et Platforma. Ce rôle d'élaboration du plaidoyer s'inscrit de manière plus nette dans la manière de faire vivre le réseau d'adhérents et de partenaires, qui seront à l'avenir largement associés à son élaboration.

Ainsi, dans le cadre de son plan stratégique 2018-2022, qui fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours, Cités Unies France rénove en profondeur son organisation et ses modes de faire afin de :

• Renforcer la proximité avec ses adhérents et partenaires,

• Développer les services qui donnent du sens à leur engagement au sein ou auprès de CUF.

Ceci se traduit par six priorités stratégiques pour la période 2018 – 2022 (voir annexe) :

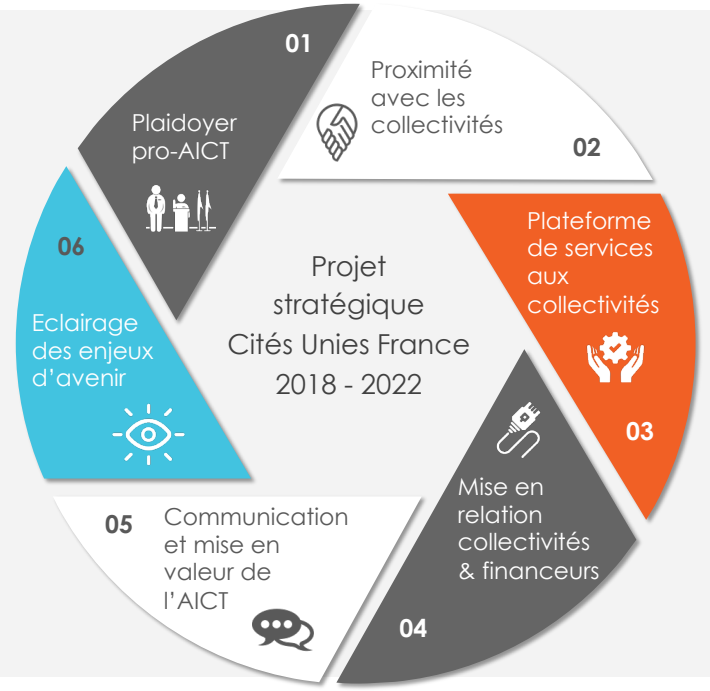

1. Développer un plaidoyer puissant qui légitime et facilite l'action internationale des collectivités
2. Renforcer la proximité de CUF avec l'ensemble des collectivités territoriales françaises
3. Développer une plateforme de services à l'intention des collectivités territoriales
4. Jouer un rôle actif dans la mise en relation entre les collectivités, les experts et les financeurs
5. Moderniser la communication et les modes d'interaction entre CUF et ses adhérents
6. Jouer un rôle d'éclaireur de tendance / défrichage de nouveaux champs d'action

Périmètre du présent appel d'offres

Le présent appel d'offres s'inscrit plus spécifiquement dans l'axe n°3 du projet stratégique de CUF, « Développer une plateforme de services à l'intention des collectivités territoriales ».

Cités Unies France, avec le soutien de ses partenaires (AFD, DAECT), a ainsi développé et mis en place un dispositif d'appui aux collectivités territoriales, afin d'apporter à ces collectivités les ressources nécessaires pour leur permettre de pérenniser, amplifier et légitimer leur engagement dans l'action internationale.

Ce nouveau dispositif sera lancé le 26 septembre 2018.

Les objectifs, la présentation et le mode de fonctionnement de ce dispositif sont repris dans le document « Appel à soumission – guide du fonctionnement » joint à la présente note.

Le Dispositif est doté pour la première année d'un montant de 100 000€, destiné à financer 3 types d'appui offerts aux collectivités territoriales, en priorité celles membres de CUF :

- Appui à l'élaboration d'une stratégie à l'international
- Appui au montage de projet
- Appui aux démarches d'évaluation de projet

Ainsi, pour les collectivités membres de CUF, chaque prestation sera financée à hauteur de 80 % par le dispositif et à hauteur de 20% par la collectivité (versé à CUF en numéraire uniquement).

Pour les collectivités non membres de CUF, chaque prestation sera financée à hauteur de 50 % par le dispositif et à hauteur de 50 % par la collectivité (versé à CUF en numéraire uniquement).

Il n'y a pas de montant plancher pour les prestations, mais elles ne pourront excéder 15.000 euros.

Les prestations seront réalisées par un ou plusieurs consultants choisis pour réaliser les prestations au cours de la première année, objet du présent appel d'offres.

Description du mécanisme d'appui aux collectivités

Ce dispositif est géré par CUF, avec le concours de cofinancements de l'AFD et de la DAECT qui ont souhaité soutenir cette initiative.

Le processus de mise en œuvre du dispositif est le suivant :

- CUF lance auprès des collectivités territoriales françaises un appel à soumission.
- Les collectivités répondent à cet appel et formulent leur demande d'appui.
- CUF analyse les formulaires et sélectionne les dossiers avec le comité de pilotage.
- CUF entre en contact avec la collectivité afin de qualifier plus précisément le besoin et rédige les termes de référence de l'appui.
- Les termes de références de l'appui sont ensuite transmis par CUF aux différents consultants sélectionnés. Ces derniers devront adresser à CUF une réponse brève, concentrée sur la méthodologie, les livrables et le montant de la prestation.
- Cités Unies France sélectionne la proposition la plus pertinente tant d'un point de vue technique que financier.
- Le prestataire retenu sera retribué par CUF, selon les modalités définies au contrat type (en cours d'élaboration). Ce contrat prévoira que le règlement en entièreté du prestataire sera bien entendu conditionné à la réalisation effective des prestations et à la qualité des travaux.

Processus de sélection

Le présent appel d'offres vise à identifier les consultants intéressés à proposer des prestations d'appui aux collectivités territoriales françaises par le biais de ce dispositif.

Le comité de pilotage, composé des représentants de Cités Unies France, de l'Agence française de Développement et de la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales, sera responsable de la sélection des consultants.

Il est attendu des candidats de rédiger une note de 20 pages maximum, incluant la totalité des annexes.

Le cadre de réponse est le suivant :

- Présentation de votre société / organisme (domaine d'expertise, effectifs, principaux clients…)
- Compréhension du cahier des charges et résumé de votre offre (points forts de votre société)
- Méthodologie de travail proposée
- Présentation de 3 expériences récentes (moins d'un an) sur les prestations attendues
- CV des intervenants que votre organisme s'engage à mobiliser (1 page / CV au maximum)
- Structure de coût par profil (en euros hors taxes)

Les offres des consultants devront être adressées au plus tard le dimanche 14 octobre 2018 à Cités Unies France aux adresses suivantes : g.sevrin@cites-unies-france.org et l.naili@cites-unies-france.org.

Expériences attendues des soumissionnaires

Les soumissionnaires devront avoir :

- Une expérience avérée du montage de projets de coopération décentralisée
- Une expérience avérée de l'évaluation des projets de coopération décentralisée
- Une connaissance des collectivités territoriales et de leurs organismes représentatifs
- Une connaissance des enjeux de développement, notamment liés aux ODD
- La capacité à mobiliser un réseau d'acteurs pour des appuis sur des sujets spécifiques
- Une connaissance des bailleurs de l'AICT et de leurs orientations stratégiques

Cette expérience devra notamment avoir portée sur l'un ou plusieurs des secteurs suivants :

- Appui à la gouvernance locale et à la décentralisation
- Développement urbain / villes durables / gestion des crises
- Climat, résilience, environnement et ressources naturelles ;
- Agriculture et sécurité alimentaire ;
- Santé et protection sociale
- Éducation et formation professionnelle ;

Par ailleurs, une expérience dans les départements et collectivités d'Outre-Mer serait la bienvenue.

Modalités contractuelles pour le contrat cadre

Le présent appel d'offres donnera lieu à un accord cadre à marchés subséquents. Un ou plusieurs attributaires pourront être désignés.

Une fois désigné, le(s) attributaire(s) seront consultés sur les marchés subséquents, à savoir les demandes précises des collectivités. Ils disposeront de 10 jours ouvrables pour adresser à CUF une réponse technique et financière.

CUF ne s'engage pas sur un montant minimal alloué pour chacun des attributaires.

Le contrat cadre sera valable pour une durée d'1 an à compter de la signature du contrat, renouvelable deux fois.

Organismes éligibles à l'appel d'offres

Tous types d'organismes : associations, groupements, bureaux d'étude, cabinets de conseil, …

Calendrier de l'appel d'offre

- Lancement de l'appel d'offre : 21/09/2018
- Remise des propositions : jusqu'au 14/10/2018
- Entretien : 29/10/2018
- Sélection des attributaires : 05/11/2018

Liste des annexes

- Projet stratégique 2018 – 2022 de Cités Unies France
- Appel à soumission – guide de fonctionnement
- Formulaire de demande